

P.

Légation de Suisse
en
France

Paris, le 16 avril 1953.

Lettre politique No 26

ConfidentielCommunauté européenne
de défense.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Deux ou trois de mes collègues m'ont demandé si la nouvelle attitude soviétique aurait une conséquence sur les projets d'armement suisse. Je leur ai répondu que je ne le pensais pas. Plusieurs de mes collègues, notamment l'Ambassadeur de Turquie qui compte parmi les diplomates les plus avertis de la capitale, sont assez inquiets à ce sujet et craignent que la nouvelle attitude de Moscou pourrait induire les Occidentaux à démobiliser et à ne pas donner suite ou plus avec la même énergie aux projets de défense commune.

Au Quai d'Orsay, on déclare de la manière la plus catégorique que le Gouvernement français ne comptait en rien changer ses plans militaires à la suite de la nouvelle situation. On estime que beaucoup de personnes avaient au début été influencées par cette manœuvre et qu'il y a huit jours encore, le Parlement français, s'il avait dû ratifier le traité de défense commune européenne, aurait été sensible à cet argument. Or, aujourd'hui on a passé cette phase émotionnelle et estime que la Russie devrait donner des preuves tangibles de sa bonne foi dans des domaines plus concrets; l'on me citait par exemple l'affaire autrichienne qui va faire prochainement l'objet de nouveaux débats.

Il n'en reste pas moins que de l'aveu même de mon interlocuteur au Quai, l'offensive de paix soviétique a sensiblement influencé l'attitude américaine lors de la visite française. On confirme qu'il ne s'est agi que d'un

Monsieur le Conseiller fédéral
Max P e t i t p i e r r e ,
Chef du Département Politique fédéral,
B e r n e .



tour d'horizon, mais la délégation française a senti ses interlocuteurs américains très indécis. Il règne actuellement à Washington une confusion dans les idées qui n'a été qu'en augmentant depuis la nouvelle politique russe.

On ne cache pas au Quai que, comme M. Bidault l'avait dit avant de partir, le voyage était prématuré et qu'il eût mieux valu attendre que la nouvelle administration américaine soit plus rodée qu'elle ne l'est actuellement encore.

Le Président du Conseil, M. René Mayer, serait fermement décidé à soumettre à la rentrée parlementaire le projet de défense européenne pour ratification avec les protocoles additionnels ou interprétatifs. Jusqu'ici, aucun autre des cinq pays n'a fait savoir qu'il donnait son adhésion à ces protocoles. Mais M. Mayer est également décidé à ne pas demander la ratification avant qu'un accord avec l'Allemagne sur la Sarre soit intervenu.

Or, selon mon interlocuteur français, M. Georges Bidault a déjà demandé par deux fois à M. Adenauer les arguments économiques que le Gouvernement allemand faisait valoir pour exiger la suppression de l'union économique franco-sarroise. Jusqu'à ce jour, l'Allemagne n'a pas répondu et M. Bidault essayera sans doute à l'occasion des négociations à Strasbourg de reprendre la conversation avec le Chancelier Adenauer.

D'après les discours de ce dernier en Amérique, on a un peu l'impression au Quai qu'il est revenu sur son attitude antérieure qui mettait l'élément économique en avant et qu'il aimerait réintroduire dans la discussion la question des partis allemands interdits en Sarre. Pour le Gouvernement français, il ne peut y avoir aucun accord sur l'eupéanisation de la Sarre si cette convention ne comprend pas le maintien de l'union économique franco-sarroise. Tout au plus laisse-t-on entendre à titre personnel que si la haute autorité du charbon et de l'acier n'avait pas été au stade d'une expérience, mais un rouage bien rodé, on aurait pu examiner si ce traité franco-sarrois aurait pu être remplacé par autre chose. Mais, objecte-t-on au Quai, on est aujourd'hui loin de savoir si cette expérience du pool Schuman sera une réussite ou non. Aussi le Gouvernement français maintient-il fermement sa décision qu'il n'y aura

pas de traité sur la Sarre sans reconnaissance des accords économiques franco-sarrois et que sans traité sur la Sarre, il n'y aura pas de ratification de la communauté européenne de défense. C'est dire qu'à moins d'un miracle ou d'une pression des autres grandes puissances, le problème semble insoluble. Mon interlocuteur du Quai estimait que si la France devait céder sur ce point et donner la priorité au traité de défense commune, un accord sur la Sarre ne se ferait jamais.

A titre personnel, mon interlocuteur a fait une allusion à la crainte qui paraît assez répandue au Quai, selon laquelle le Gouvernement soviétique pourrait, au moment de la ratification du traité de défense, répondre à l'offre faite il y a plus d'une année par les Occidentaux, tendant à réunir une conférence à quatre pour discuter de la réunification de l'Allemagne. Il est inutile de le dire, pour la France, une Allemagne unifiée ne peut se concevoir que dans le cadre du traité de communauté de défense. Mais comme je l'ai dit plus haut, on est encore bien loin de cette phase cruciale.

Quant au voyage français à Washington, l'on s'est borné à me dire que le Ministre des Etats associés, M. Létourneau, était rentré satisfait de ses conversations sur l'Indochine. On s'est félicité de l'alinéa du communiqué officiel liant les problèmes coréen et indochinois.

On m'a confirmé enfin la demande qu'avait présentée le chef du service de presse au Quai d'Orsay, Pierre de Leusse, à être relevé de ses fonctions. Ne partageant pas les idées du Gouvernement sur l'opportunité du traité de défense européenne, de Leusse éprouvait une certaine répugnance à défendre cette thèse devant la presse. Il a donc demandé d'être mis en disponibilité et attend un nouveau poste. Comme M. Georges Bidault lui-même ne semble pas très loin de partager les mêmes idées, la demande de M. de Leusse ne paraît pas devoir lui faire du tort. Cependant, les candidats sont nombreux et les postes rares, comme le prouve le fait que l'ancien Chargé d'Affaires à Madrid, Hardion, est depuis plus d'un an sans poste.

M. Georges Bidault se rendra le 6 mai au Conseil de l'Europe à Strasbourg. On lui prête l'opinion que le Conseil est trop en perte de vitesse par rapport à l'assemblée ad hoc chargée d'élaborer un projet de traité instituant une communauté politique européenne, dont les six ministres

- 4 -

doivent se réunir vraisemblablement le 12 mai. Bidault aimerait donc révaloriser le conseil des Quinze et lui redonner plus d'importance par rapport au conseil des Six.

En ce qui concerne la réunion du 12 mai, le lieu n'est pas encore fixé et l'on ignore encore son ordre du jour précis. Les six ministres des affaires étrangères discuteront de la question de savoir s'ils veulent déjà entrer dans le vif du débat en examinant le projet de traité sur le statut de la communauté européenne ou s'ils veulent seulement fixer la procédure pour les débats futurs. Sans qu'on me l'aie dit d'une manière précise, on a l'impression que le Quai d'Orsay n'est pas très pressé pour entrer en matière sur le fond de la question, estimant qu'il y avait vraiment actuellement une multitude trop grande de négociations qui se poursuivent parallèlement. Mais on n'avait ce matin encore aucune précision sur l'attitude qu'auraient à ce sujet les autres cinq ministres des affaires étrangères.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse :

Jakis